

# REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Mai 2026

## JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



**Just Reparation** est un récapitulatif régulier d'actualités sur la réparation, sélectionné par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition met en lumière les développements clés dans le domaine des réparations, notamment l'ordonnance récente de réparations rendue par la Cour pénale internationale (CPI) dans l'affaire *Al Hassan* ; les mises à jour du Registre des dommages pour l'Ukraine concernant les nouvelles catégories de réclamations et le nombre de réclamations enregistrées ; la publication de projets de lignes directrices sur les réparations au Kenya ; et les initiatives récentes concernant les réparations pour les victimes autochtones du massacre de Napalpí en Argentine.

L'édition présente également des analyses du Human Rights and Justice Center, qui appelle à des réparations efficaces pour les survivants de violences sexuelles liées au conflit dans le cadre de la visite nationale du Rapporteur spécial sur la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-récidive.

Si vous souhaitez contribuer un court article pour notre *section Community Corner*, ou si votre organisation organise un événement que vous souhaitez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre responsable juridique, Alejandro, à [alejandro@redress.org](mailto:alejandro@redress.org).

Aidez-nous à améliorer le bulletin

## GRANDES NOUVELLE



## MALIS

### L'ordonnance de réparation de la CPI dans l'affaire Al Hassan reconnaît les préjudices genrés et intersectionnels

Le 28 avril 2026, la Chambre de première instance X de la Cour pénale internationale a adopté une [ordonnance de réparations](#) dans l'affaire [Procureur c. Al Hassan Procureur Abdoul Aziz Procureur Mohammed Ag Mahmoud](#). La décision prévoit des réparations pour environ 65 202 victimes de crimes commis à Tombouctou, au Mali, lors de l'occupation de la ville en 2012-2013. L'ordonnance de réparations fait suite à la [condamnation d'Al Hassan en 2024](#) pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, notamment persécution pour motifs religieux, torture et atteintes à la dignité personnelle.

La Chambre a accordé des réparations collectives communautaires à toutes les victimes, y compris des mesures de réhabilitation telles que l'aide socio-économique, le soutien éducatif et les soins psychologiques. L'ordonnance inclut également des mesures de satisfaction, notamment la possibilité d'excuses adressées aux communautés concernées par Al Hassan, sous réserve de l'accord des victimes. En plus de ces mesures collectives, la Cour a accordé des mesures individuelles de réhabilitation à certaines catégories de victimes directes. La Cour a estimé le coût total du programme de réparations à 7 250 000 € (environ XOF 4,75 milliards de francs CFA), à administrer par le Fonds fiduciaire pour les victimes depuis qu'Al Hassan a été déclaré indigent.

La décision reflète [plusieurs arguments](#) avancés dans un [mémoire d'amicus curiae](#) soumis à la Cour le 16 juin 2025 par une coalition d'organisations internationales, régionales et nationales. Le mémoire a analysé l'étendue complète des préjudices subis par les victimes, en mettant l'accent sur leurs dimensions genrées et intersectionnelles. Parmi d'autres aspects, l'ordonnance de réparation reconnaît les préjudices intersectionnels subis par les femmes et les filles et souligne l'importance d'adopter une approche sensible au genre dans la mise en œuvre des mesures de réhabilitation. Suite à l'adoption de l'ordonnance de réparations, le Fonds fiduciaire pour les victimes devrait soumettre un projet de plan de mise en œuvre d'ici janvier 2027.



## UKRAINE

### Mises à jour sur les mécanismes de réparation

Le 30 avril 2026, le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a annoncé qu'à la fin avril 2026, plus de 45 000 réclamations avaient été enregistrées dans plusieurs catégories de préjudices, y compris la mort ou la disparition de membres de la famille immédiate, ainsi que des dommages ou destructions de biens résidentiels et non résidentiels.

Parallèlement, le Registre a ouvert plusieurs nouvelles catégories importantes de réclamations, dont B1.1, B1.2, C1.1, C1.2 et C3.1, relatives aux dommages ou à la destruction d'infrastructures critiques et non critiques, ainsi qu'à la destruction, la perte ou le dommage d'actifs. Ces nouvelles catégories permettent de documenter des pertes à grande échelle et systémiques, y compris la destruction de la capacité de production et la perturbation de secteurs économiques entiers. Contrairement aux catégories précédemment ouvertes, qui se concentraient principalement sur les préjudices individuels, ces réclamations peuvent être déposées par l'État, les autorités publiques, les municipalités et des entités juridiques privées.

Les créances enregistrées devraient faire partie d'un cadre international plus large de réparations composé du Registre des dommages, de la Commission des réclamations récemment créée et d'un futur fonds d'indemnisation. Le rôle du Registre est de recevoir et de traiter les demandes et les preuves à l'appui, d'évaluer leur éligibilité et de les organiser selon les catégories de préjudice concernées. Son mandat couvre

les dommages causés par l'agression russe contre l'Ukraine à partir du 24 février 2022. La Commission des réclamations devrait examiner les réclamations enregistrées et prendre des décisions d'indemnisation, qui seront finalement mises en œuvre par le futur fonds fiduciaire.

Photo par: Ales Ustinau/Pexels



## KENYA

### La Comisión Nacional de Derechos Humanos publica directrices para la reparación de personas manifestantes

Le 20 avril 2026, la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a publié des [projets de directives sur les réparations pour les victimes de violations étatiques](#) liées aux manifestations et a ouvert une période de consultation publique de sept jours avant leur adoption. Le cadre proposé représente l'une des initiatives nationales les plus complètes sur les réparations au Kenya à ce jour, prévoyant une compensation monétaire en plus d'un soutien psychosocial, des services sociaux et d'autres mesures non monétaires pour les victimes tuées, blessées, victimes de violences sexuelles ou disparues de force.

Cette initiative fait suite à des années de violences liées aux manifestations au Kenya, qui ont entraîné des morts, des blessures et des disparitions forcées, intensifiant les demandes de responsabilité et de réparation. Des rapports antérieurs documentant l'ampleur des abus ont souligné la nécessité urgente d'un cadre de réparations plus systématique. Dans ce contexte, les directives proposées cherchent à dépasser la dépendance aux procédures judiciaires individuelles, qui ont historiquement exclu de nombreuses victimes en raison de barrières financières, procédurales et probatoires.

Parallèlement, d'importantes préoccupations subsistent quant à la mise en œuvre et à la crédibilité du programme de réparations proposé. Des questions subsistent quant à la disponibilité d'un financement adéquat, la volonté politique des autorités kényanes de mettre en œuvre ces mesures efficacement, et la question de savoir si les victimes bénéficieront finalement d'une réparation significative. Des organisations telles qu'[Amnesty International](#) ont également souligné l'importance d'adopter une approche intersectionnelle dans l'évaluation des réparations, d'assurer une participation significative des victimes et d'empêcher les procédures bureaucratiques d'exclure les victimes de l'accès au programme.

*Photo par: Jorge Lascar CC 2.0*



## ARGENTINE

### Mise en œuvre des réparations dans l'affaire du massacre de Napalpí : lancement d'une archive numérique publique

Le 6 mai 2026, la Faculté des sciences humaines de l'Université nationale du Nord-Est (UNNE) a officialisé un accord pour rendre publique une archive numérique du [« Procès pour la vérité » sur le massacre de Napalpí](#). Cet accord fait partie de la mise en œuvre des réparations ordonnées dans la décision judiciaire de 2022 au nom des victimes du massacre. L'archive sera accessible ouvertement au public, constituant une mesure réparatrice concrète destinée aux victimes, à leurs familles et à la société dans son ensemble.

Cette initiative s'inscrit dans le contexte historique du massacre de Napalpí du 19 juillet 1924, au cours duquel environ 400 à 500 peuples autochtones Qom et Moqoit furent tués par les forces de l'État. Le massacre est resté non reconnu pendant des

décennies jusqu'au procès pour la vérité de 2022, qui a officiellement reconnu les événements comme des crimes contre l'humanité et imposé des mesures de réparation symbolique et historique. Les archives numériques compilent une documentation approfondie, incluant des documents issus d'une enquête de 2014, des dossiers d'audiences, des témoignages, le jugement et ses rapports d'application ainsi que des documents historiques, y compris les dossiers originaux de 1924.

L'importance de ce développement réside dans son impact en tant que mécanisme de mise en œuvre réparatrice, transformant la reconnaissance judiciaire en une infrastructure mémoire accessible. En permettant au public l'accès aux preuves et témoignages de ces atrocités, l'archive contribue à des réparations symboliques et, plus précisément, à des garanties de non-répétition. L'impact de cette archive dépendra du soutien institutionnel continu et de l'expansion des efforts d'éducation à la réparation.

*Photo par: Wikimedia*

## COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous aimons inclure les perspectives et les perspectives d'avocats, d'activistes, de survivants et d'autres personnes engagées dans le domaine de la réparation dans le **cadre de Just Reparation**. En plus des mises à jour sur des cas spécifiques, vos contributions sont inestimables pour enrichir notre compréhension collective et favoriser un dialogue significatif au sein de la communauté de la réparation. Si vous souhaitez participer à la prochaine édition de **Just Reparation**, nous vous encourageons à soumettre vos contributions avant le 20 mai 2026 à [alejandro@redress.org](mailto:alejandro@redress.org).

**TOUJOURS EN ATTENTE: La dette de réparations du népal et la visite du rapporteur spécial**

par Ojaswi K.C., Centre des droits de l'homme et de la justice (HRJC), Népal

[Fulmati Nyaya](#)<sup>\*</sup>, survivante de violences sexuelles liées aux conflits (CRSV), avait déjà déposé sa plainte auprès de la Commission vérité et réconciliation (TRC) lorsqu'elle a été rappelée pour une consultation de vérification en avril 2026. On lui avait dit de se présenter le jour même, sans tenir compte de la distance qu'elle devrait parcourir. Elle ne put pas venir ce jour-là. À son arrivée le lendemain, les plaignants étaient rassemblés dans une pièce bondée et invités à fournir des déclarations simultanément, sans considération pour sa vie privée. Ses inquiétudes concernant l'entretien d'un membre masculin du personnel et le remboursement insuffisant des déplacements ont été écartées. Voilà à quoi ressemble la responsabilité au Népal, deux décennies après l'accord de paix.



L'expérience de Fulmati ne fait pas exception. C'est la règle. Kalyan Budhathoki était à la fois une victime du conflit et un leader qui a passé deux décennies aux côtés de survivants à traverser ce même échec institutionnel. Les organisations de victimes des conflits [se souvenaient de lui](#) comme de quelqu'un qui se tenait dans « chaque chagrin et lutte ». Il est décédé le 9 avril 2026 sans que cela ait été abordé. Sa famille attend toujours les réparations promises par le Népal. Le Népal a pris des engagements contraignants envers des personnes comme eux. Il ne les a pas gardés. Ces engagements ne sont pas rhétoriques. Le Népal a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1991, s'engageant à enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et à fournir des recours. Lorsque les procédures internes échouent, les individus peuvent déposer des plaintes directement devant le Comité. Depuis 1991, il a publié [29 avis contre](#) le Népal, dont 24 sur les violations commises lors du conflit armé de 1996 à 2006. Les 92 personnes documentées incluent des victimes de torture, de disparitions forcées, de CRSV et d'exécutions extrajudiciaires : 43 % de femmes, 26 % d'enfants, 35 % de communautés autochtones. Fulmati en fait partie. Aucune Vue n'a été entièrement implémentée. Seuls 3 des 92 ont reçu une quelconque compensation. La note moyenne de mise en œuvre du Népal est de « C ». Ce dossier rend l'amendement d'août 2024 à la loi sur la Commission de vérité et réconciliation sur les disparitions forcées (TRC Act), 2014, important à évaluer. Elle a reconnu la CRSV, créé un fonds de réparations et créé un tribunal spécial pour les violations graves. Mais elle a conservé des dispositions d'amnistie déclarées nulles par la Cour suprême du Népal en 2015. Les survivants disposaient de trois mois pour déposer plainte, une période déjà écoulée. Le 30 avril 2026, la Cour suprême [a émis un mandat de mandat](#), pressant le gouvernement de respecter des engagements qu'il

n'a pas tenus. Le schéma est familier : une législation annoncée, mise en place partiellement, puis discrètement abandonnée.

Ce schéma a survécu à tous les gouvernements. Les manifestations de la génération Z de septembre 2025 ont fait plus de 75 morts. Le Human Rights and Justice Centre a [observé](#) que la culture d'impunité enracinée dans le conflit a contribué à ces décès. Le Rastriya Swatantra Party (RSP), dirigé par le Premier ministre Balendra Shah, est sorti des élections de mars 2026 avec une majorité proche des deux tiers.

Contrairement à tous les gouvernements précédents, le RSP n'a aucun intérêt dans le conflit et ne porte aucun de ces bagages.

Mais les premiers signes ne sont pas encourageants. Les commissaires de la TRC et du CIEDP, déjà rejetés par les victimes comme des nominations de quotas politiques, ont été destitués par ordonnance, contournant ainsi l'examen législatif. La justice transitionnelle n'apparaît pas dans l'ordre du jour en 100 points du gouvernement. Lorsque le Parlement a reçu la Politique et le Programme le 11 mai, le point n° 84 s'engageait à conclure les processus de justice transitionnelle dès que possible, un engagement limité au papier. À côté se trouvent des règlements qui restent non approuvés et une commission sans membres en exercice. La réponse du gouvernement Shah aux meurtres n'a pas été différente de celle des gouvernements précédents : l'ancien Premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont été arrêtés en moins d'une journée puis relâchés après 13 jours, tandis que les officiers ayant une responsabilité directe de commandement n'ont pas été poursuivis.

Les échecs du Népal en matière de justice transitionnelle sont documentés depuis des années par des organisations de défense des droits humains, des instances de l'ONU, des groupes de victimes et la société civile, y compris au niveau national. Le cas le plus récent est une [lettre conjointe](#) adressée au Premier ministre Shah de Human Rights Watch, Amnesty International et la Commission internationale des juristes, datée du 1er mai 2026. Il n'a reçu aucune réponse. C'est dans ce silence que [Bernard Duhaime](#), le Rapporteur spécial de l'ONU sur la vérité, la justice, les réparations et les garanties de non-récidive, arrive en juin. Pour les survivants comme Fulmati, qui ont attendu deux décennies une compensation qui n'est pas arrivée, c'est l'un des rares mécanismes que le Népal ne peut totalement ignorer.

Mais cela ne signifiera quelque chose que si le rapport reflète ce qu'il découvre sur le terrain. Une visite qui considère les consultations comme une preuve de leur qualité, ou la législation comme preuve de volonté politique, n'atteindra pas les personnes qu'elle est censée servir. Et un gouvernement qui considère la visite comme une occasion de jouer plutôt que d'agir ne les atteindra pas non plus.

Le RSP seul possède ce qu'aucun gouvernement précédent ne pouvait revendiquer : de la distance vis-à-vis du conflit et la liberté d'agir. La question que Duhaime devrait poser clairement n'est pas de savoir si cette opportunité existe. Oui. La question est de savoir si ce gouvernement comprend que Fulmati, et les milliers de personnes comme elle, ne survivront pas à un autre cycle où il sera gaspillé. Kalyan ne le fit pas.

*\* Le récit de Fulmati Nyaya est partagé à sa connaissance et à son consentement.*

## AUTRES NOUVELLE

## MEXIQUE

La Commission des droits des droits réclame réparations après la mort d'Abigail Hay en détention à Salina Cruz

[En savoir plus](#)



## ESPAGNE

Des experts de l'ONU saluent la nouvelle Commission de vérité espagnole comme une étape historique vers la justice

[En savoir plus](#)



## NEPAL

HRW et des groupes de défense des droits de la justice et de l'État de droit contre le gouvernement népalais

[En savoir plus](#)



## PALESTINE

La reconstruction de Gaza doit s'attaquer à l'occupation et à la discrimination, affirment des experts de l'ONU

[En savoir plus](#)



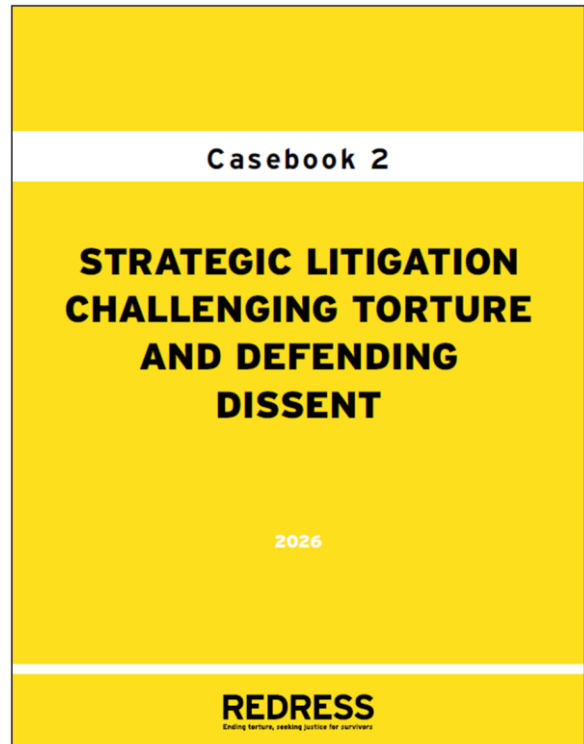
**LECTURES DU WEEK-END**

## Recueil de cas 2 : Litige stratégique contestant la torture et défendant la dissidence

par REDRESS

Ce recueil de cas recense les principaux dossiers contre la torture utilisés pour faire taire la dissidence, intimider les défenseurs des droits humains et les journalistes, et viser les manifestants et dissidents politiques. Elle couvre des affaires à travers le monde qui ont utilisé un contentieux stratégique et qui servent d'exemples du potentiel d'un contentieux créatif pour transformer le droit, inciter à des réformes politiques et déclencher des changements pratiques plus larges. Il raconte l'histoire de 26 affaires portées devant différentes juridictions telles que la CICtHR, le ACHPR, l'ACtHPR, la Cour de la CEDEAO, la CEDH, ainsi que les organes de traité et procédures spéciales de l'ONU, y compris le Comité CEDAW et l'ADMF des Nations Unies. Il s'agit du deuxième recueil de cas de notre série qui réunit les principales affaires stratégiques contre la torture.

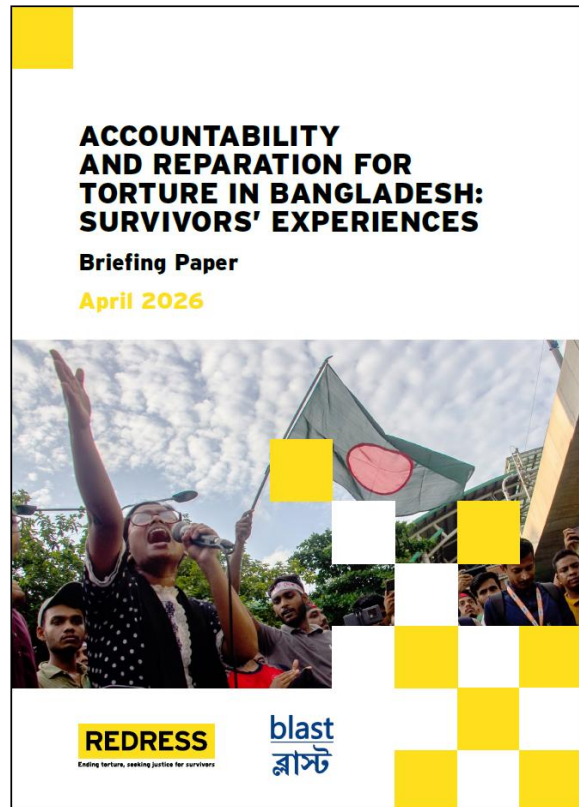
[En savoir plus](#)



**Document d'information :**  
**Responsabilité et réparation de la**  
**torture au Bangladesh : perspective**  
**des survivants**  
par REDRESS

Ce document présente les perspectives des survivants de torture et d'autres graves violations des droits humains lors du soulèvement de juillet/août 2024 au Bangladesh. Elle examine leurs expériences, priorités et obstacles liés à la justice, à la responsabilité et à la réparation, afin d'éclairer les initiatives de réparation centrées sur les survivants alignées sur les normes internationales des droits de l'homme. Les informations de ce briefing sont basées sur des entretiens de 2025 avec 80 survivants menés par le Bangladesh Legal Aid and Services Trust (BLAST) à l'aide d'outils de l'ONU adaptés au Bangladesh. Les entretiens documentaient les violations subies, les portraits des survivants, les priorités en justice et les attentes en matière de réparation.

En savoir plus

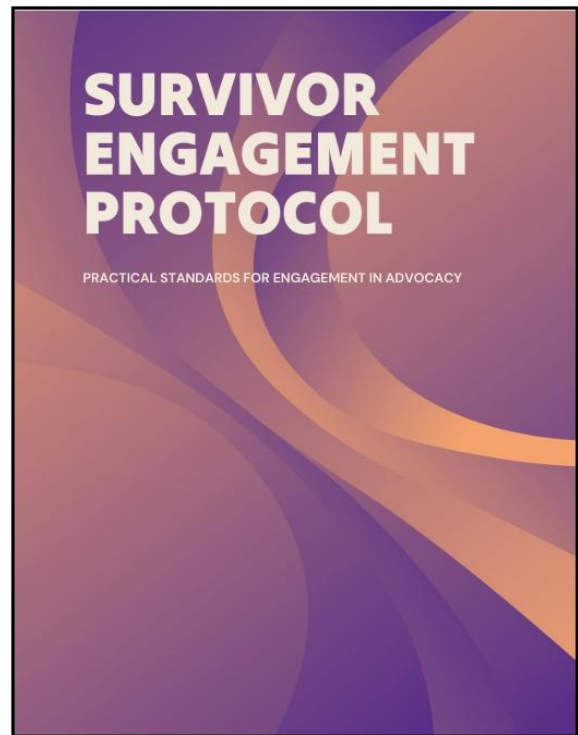


**Protocole d'engagement des survivants : lignes directrices pratiques pour les organisations et institutions qui s'engagent avec les survivants et les victimes lors d'événements, conférences, initiatives de plaidoyer, renforcement des capacités et autres espaces non judiciaires**

**par Initiatives féminines pour la justice de genre, Grace Agenda, Synergie pour la justice, Tallawah Justice for Women**

Les directives existantes traitent de la protection des survivants, de la documentation et de l'engagement politique. Cependant, un manque pratique subsiste dans les directives opérationnelles détaillées pour la participation centrée sur les survivants dans les domaines de plaidoyer et de politiques. Ce protocole comble cette lacune en fournissant des normes opérationnelles concrètes et des listes de contrôle étape par étape couvrant les dimensions logistique, financière, sécuritaire et psychosociale de l'engagement, du premier contact aux déplacements, à la rémunération, au suivi et à la responsabilité institutionnelle. Parmi d'autres, son protocole définit des normes pour répondre aux préoccupations soulevées par les survivants lors de leurs interactions avec votre organisation, des conseils pour réparer les dommages et comment renforcer l'apprentissage institutionnel.

[En savoir plus](#)



## Hacer que las decisiones sobre derechos humanos importen: Perspectivas regionales y mejores prácticas sobre la implementación en África

par Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique (IHDRA)

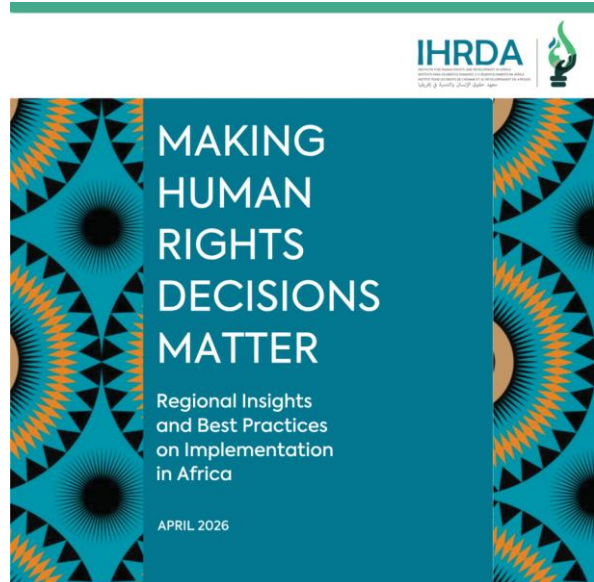
Ce rapport met en lumière l'écart persistant entre les décisions relatives aux droits de l'homme et leur mise en œuvre à travers l'Afrique. Sur la base de consultations avec les parties prenantes clés entre 2023 et 2025, il constate que cet écart reflète des échecs plus larges en matière de gouvernance et de responsabilité, notamment une faible coordination, une volonté politique limitée et une mauvaise application de la loi. Les défis incluent un faible respect des réparations et un soutien limité aux victimes, tandis que la société civile reste essentielle pour promouvoir la responsabilisation. Le rapport appelle à des mécanismes nationaux renforcés, à des réformes juridiques, à une surveillance accrue et à des approches plus centrées sur la victime, soulignant que les décisions en matière de droits de l'homme ne comptent que lorsqu'elles améliorent la vie des victimes.

[En savoir plus](#)

## Syrie : tirer des leçons de l'expérience de l'Irak en matière de réparations

par Sherizaan Minwalla, Zoe Paris, Mustafa Haid pour la Justice Infos

Plus d'un an après la chute de Bachar al-Assad, une question centrale demeure : qu'est-ce qui convaincra les Syriens que le nouvel État n'est pas simplement la



même vieille machine, mais sous une forme différente ? Dans les situations post-conflit, la légitimité se construit lorsque les survivants peuvent s'adresser aux institutions publiques et sont traités avec dignité. Les réparations sont au cœur de ce test.

En savoir plus

## ÉVÉNEMENTS

WEBINAIRES : RÉPARATION EN PRATIQUE

CONTENTIEUX STRATÉGIQUE : Contester la torture et défendre la dissidence

© Al Jazeera English CC 2.0

UNITED AGAINST TORTURE  
REDRESS  
Ending torture, seeking justice for survivors

REDRESS IN PRACTICE  
WEBINAR SERIES

# STRATEGIC LITIGATION: CHALLENGING TORTURE AND DEFENDING DISSENT

26 MAY 2026  
TUESDAY | 3:00 PM  
GET

**PANEL**

**Hossam Bahgat**  
Executive Director and Founder  
Egyptian Initiative for Personal Rights

**Raquel da Cruz Lima**  
Legal Reference Center Coordinator  
Artigo 19

**Tamar Oniani**  
Chairperson  
Georgian Young Lawyers' Association  
(GYLA)

**MODERATOR**

**Ana Cutts Dougherty**  
Consultant Lawyer  
REDRESS

French, Spanish, Arabic and Ukrainian  
interpretations will be available

Register at [redress.org/events](https://redress.org/events) | Livestreamed on

REDRESS organise un webinaire de table ronde pour lancer [le Casebook 2 : Contentieux stratégique - Contester la torture et défendre la dissidence](#), mettant en lumière comment des stratégies juridiques créatives ont été utilisées à travers le monde pour contester la torture employée afin de faire taire la dissidence. À travers des études de cas concrètes et des perspectives d'experts, le webinaire explorera l'impact du contentieux stratégique et partagera des leçons pratiques pour les

avocats, militants et autres personnes engagées dans le travail anti-torture. Il aura lieu le **26 mai 2026 à 15h CET**.

Les intervenants incluent :

- **Hossam Bahgat**, Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR), directeur exécutif et fondateur
- **Raquel da Cruz Lima**, Article 19, Coordinateur du Centre de Référence Juridique
- **Tamar Oniani**, Association des jeunes avocats géorgiens (GYLA), présidente

La session se conclura par une séance interactive de questions-réponses. Une interprétation sera assurée en français, espagnol, arabe et ukrainien.

[REGÍNSCRIVEZ-VOUS ICI](#)

Voici quelques événements à venir sur le contentieux stratégique contre la torture et d'autres sujets connexes qui pourraient vous intéresser.

Si votre organisation organise un événement et souhaite le partager avec notre communauté de pratique via cette newsletter ou les réseaux sociaux REDRESS, veuillez envoyer les coordonnées à notre responsable juridique à [alejandro@redress.org](mailto:alejandro@redress.org).

Merci de m'avoir lu, à le mois prochain !

Jetez un œil à nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis cette newsletter, veuillez vous abonner [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | [info@redress.org](mailto:info@redress.org)  
Want to change how you receive these emails?  
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)